



En août 2017, ça se passe comme ça chez Toyota...

Le cas d'Elodie, intérimaire en équipe jaune.

Elodie travaille en équipe jaune, en Peinture depuis le mois de février. Son contrat intérimaire a été renouvelé jusque fin novembre 2017. Voici ce qu'elle nous a raconté :

Lundi 21 août, le jour de reprise du boulot, elle est victime d'un accident du travail, sur le process sur lequel elle était affectée.

Du coup, c'est le branle-bas de combat côté direction avec un objectif : ne pas déclarer l'accident du travail... « Penses à la suite », « réfléchis bien »... « On va s'occuper de toi »... Et Elodie monte dans une des ambulances qui font régulièrement, tous les jours, la navette entre Toyota et la clinique du Parc à Saint-Saulve...

Radiographie de la main, verdict : fracture du pouce. Retour à l'usine. « Surtout ne déclare pas ton accident, nous on l'enregistre seulement en 1^{er} soins. »... « Et puis tu viendras tous les jours à l'infirmerie pour changer ton pansement et vérifier ton attelle ». « A demain au boulot ».

Elodie revient le lendemain, le surlendemain, passe à l'infirmerie. Jusqu'au 24 août, où un infirmier utilise des ciseaux classiques, non désinfectés pour découper le pansement... et entaille le poignet.

Affolement général, un des docteurs de Toyota vient à la rescousse, prend un fil, une aiguille et recoud la plaie ! Pourquoi ne pas l'avoir renvoyé à l'hôpital mieux à même de faire ces soins ? Pour couvrir Toyota ?

Elodie a alors dit stop. Elle a insisté et menacé pour que le charcutage de son poignet soit déclaré en accident du travail. Elle a contacté la CGT pour l'aider à déclarer sa fracture du pouce en accident du travail aussi.

Aujourd'hui, la fracture du pouce d'Élodie présente des complications, et la plaie recousue à la hâte par le médecin du travail est infectée. Elle est placée sous antibiotiques puissants.

Elle envisage de porter plainte contre Toyota, et ceux qui sont responsables de sa situation.

Ne pas déclarer des accidents du travail, déclarer un minimum de jours d'arrêts en cas d'accidents du travail, cela rapporte beaucoup à Toyota et à toutes les grosses entreprises qui bénéficient ainsi de « ristournes » sur les cotisations sociales.

La moindre des choses, ce serait que TMMF embauche Elodie en CDI. La CGT a demandé une réunion extraordinaire du CHSCT.

Le cas de Denis-Damien, atelier Plastique, et en CDI depuis 15 ans.

Le 13 juillet 2017, Denis-Damien fait des relevés de viscosité peinture à l'atelier plastique. Les relevés sont conformes. Ils les inscris sur un registre. Le lundi suivant, il s'aperçoit qu'il a mal recopié les relevés, les barre et inscrit ce qu'il avait véritablement relevé. La production est bonne, et la qualité aussi. Des ratures sur les registres sont fréquentes, Denis-Damien n'a rien fait là d'exceptionnel...

Denis-Damien reprend le travail comme beaucoup, le 21 août.



Le 25 août, son AM et le TMR (Ressources Humaines) lui remettent un courrier et l'encadrent comme une personne dangereuse, au vu et au su de tout le monde, pour le faire sortir de l'usine. Il est 12h45. Mise à pied conservatoire avec interdiction de remettre les pieds dans l'usine, sans salaire, jusqu'au 4 septembre 2017, date de son entretien préalable à un éventuel licenciement.

Le motif invoqué : des ratures sur une feuille de relevés de viscosité, pourtant sans conséquences sur la production et la qualité de la production.

La vraie raison ? 15 ans d'ancienneté, démoli par des maladies professionnelles reconnues...
« Quand on a pressé le citron, il faut jeter la peau ! »

Alors, ces 2 exemples révoltants, celui d'Elodie et de Denis-Damien, montrent à quel point un travailleur, quand il est isolé, est désarmé face à l'arbitraire patronal et à l'exploitation quotidienne.

Pour se défendre, nous avons besoin de nous protéger les uns les autres en nous rassemblant, en nous regroupant.

Se rassembler le plus nombreux possible autour du vote CGT les 10 et 11 octobre prochain, au CE et pour les délégués du personnel, cela doit être une première étape pour augmenter la cohésion entre tous les salariés pour se défendre. Votez et faites voter CGT !

Contre la loi travail XXL de Macron et des patrons, le mardi 12 septembre, grève et manifestations !

Le 12 septembre, la CGT, FSU, Sud et certaines sections de FO appellent à la grève et à manifester dans tout le pays, dans les usines, les chantiers, les hôpitaux, les écoles et les administrations contre les ordonnances Macron qui sont la suite de la Loi El Khomri.

En voulant casser le Code du Travail, et permettre à chaque patron de fixer chacun ses règles en matière de salaires, de contrats, d'horaires, de discipline et de conditions de travail, Macron et le patronat veulent aggraver la condition ouvrière pour augmenter les profits.

Et cela ne créera pas d'emplois supplémentaires, au contraire !

La CGT Toyota appelle à la grève et aux débrayages pour pouvoir se rendre dans les manifestations. **A Valenciennes 10H Place d'Armes et à Lille, 14H30 Porte de Paris.**

Ce doit être une étape, un tremplin, pour engager la mobilisation générale pour se défendre contre les attaques patronales et gouvernementales.

Dès maintenant, discutons entre nous pour y être le plus nombreux possible.

Pour contacter la CGT :

Eric PECQUEUR 06 29 36 87 40 (Ass. Eq. Bleue)
Bruno LECLERCQ 06 18 44 91 11 (Ass. Eq. Jaune)
J. Christophe BAILLEUL 06 20 62 50 83 (Presses Eq. Bleue)
Daniel RAQUET 06 03 40 05 48 (Ass. Eq. Bleue)
Guillaume VASSEUR 06 73 35 84 14 (Ass. Eq. Bleue)

Edith WEISSHAUPT 06 68 36 14 71 (Peinture Eq. Bleue)
Olivier FROMONT 06 03 81 86 59 (Weld. Eq. Jaune)
Bruno GODULA 06 37 80 03 21 (Log. Eq. Verte)
Sylvain NIGUET 06 77 26 47 05 (Peinture Eq. Jaune)
Jérôme LEROUX 06 26 63 22 78 (Presses Eq. Jaune)

Ainsi que tous les militants de la CGT connus dans les ateliers

ou par mail : cgt.toyota@live.fr



La CGT Toyota Onnaing

Et notre site : www.cgttoyota.fr